L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS JEUDI MATIN, 3 SEPTEMBRE 1874. 48me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS. JEUDI MATIN, 3 SEPTEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Placide J. Spear, au No 3?, de la rue Royale, près Douane—Meubles, riches transportés de la paroisse St Bernard—pour la vente.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan—? 0 caisses chaussures nouvellement reçues et de genre en demande.

Par Hoffman, Marks & Co., à leur salle de vente, —Habillements, articles de toilette chapeaux, etc.

Par Vincent & Co., aux Nos ?? et ?? de la rue de la Douane—Marchandises sèches, étrangères et américaines, "notions" et lingerie.

Une tactique à déjouer.

Nous ne connaissons encore qu'imparfaitement les faits qui se sont passés dans la paroisse Coushatta et qui ont abouti à l'application d'une justice populaire sommaire à quelques dangereux agitateurs; mais nous en savons assez pour comprendre le rôle qu'ont joué ces derniers.

Kellogg voyant que, de paroisse en paroisse, ses subalternes donnaient leur démission à la première demande faite par les contribuables poussés à bout par les méfaits et les exactions des agents de l'usurpation, s'est dit que si cela continuait ainsi, il verrait bientôt l'action de son autorité restreinte à la Nouvelle-Orléans et aux paroisses avoisinantes. Il a donc dû recommander à ses fonctionnaires de tenir bon.

Bob Dewees, qui s'est rendu dans la paroisse de la Rivière-Rouge où il n'avait que faire, puisqu'il était collecteur de taxes et enregistreur pour la paroisse de Soto, s'y est rendu probablement dans le but d'engager les fonctionnaires de la paroisse à organiser la résistance.

Il paraît établi que les nègres à l'instigation de leurs meneurs, blancs et noirs, se sont réunis en armes et qu'ils ont été les agresseurs dans deux ou trois conflits partiels.

Les chefs du parti radical auraient voulu, sans doute, avoir une seconde édition du massacre de Colfax, afin de fournir au parti un moyen d'influencer les élections d'automne et d'avoir un prétexte pour obtenir l'envoi de quelques troupes fédérales. Mais les choses n'ont pas tourné comme ils l'avaient espéré.

A Colfax, les meneurs après avoir excité les nègres à s'ameuter et à commettre toutes sortes d'excès, se sont prudemment esquivés et leurs malheureuses dupes ont été seules victimes de leur folle équipée.

A Coushatta, les choses se sont passées autrement. Les nègres se sont bien armés et ont proféré de sanglantes menaces, mais l'arrestation des meneurs a mis fin à leurs velléités belliqueuses. A l'exception de deux qui ont été tués après avoir fait feu sur des blancs, les nègres n'ont pas été molestés et on a relâché ceux qui avaient été arrêtés.

Les meneurs blancs ont seuls payé de leur vie leur criminelle tentative de provoquer un conflit de race dans la paroisse. Les récits s'accordent à dire que ce ne sont pas les citoyens de la paroisse qui leur ont infligé le châtiment sommaire qu'ils ont subi. Les journaux radicaux jettent naturellement feu et flamme à l'occasion de cet événement. Que va devenir le métier de carpet-bagger ou de scallawag, si les blancs exploités ou pillés, au lieu de s'en prendre aux noirs qui ne sont que des instruments, s'attaquent aux meneurs blancs qui sont les véritables auteurs de tous les maux qui accablent cet Etat?

Nous n'entendons nullement passer un jugement définitif sur des événements que nous ne connaissons encore que par des rapports informels. Mais nous déclarons que, s'il est vrai que Dewees et les autres aient excité les nègres à prendre les armes et à tirer sur les blancs, ils n'ont eu que le sort qu'ils méritaient.

Il y a une question qui domine de très haut les considérations d'ordre politique; c'est celle de la conservation de la société, de la défense de la civilisation contre la barbarie. Si les noirs arrivaient à se rendre maîtres d'une paroisse, nous savons que grisés par leurs succès et entraînés par les prédications d'hommes pervers, ils ne s'arrêteraient devant aucun excès. Nous considérons donc que partout où un pareil danger existe, comme à Colfax ou à Coushatta, les blancs sont justifiables d'employer des mesures propres à protéger leurs existences et celles de leurs femmes et de leurs enfants.

Si les aventuriers sans foi ni loi qui ont exploité ici la crédulité des nègres pour s'enrichir, entreprennent de susciter une guerre de race, il est à désirer que leurs dupes puissent être détournées à temps d'un projet aussi insensé, et qu'elles soient traitées avec une indulgence propre à les ramener de leur égarement. Mais si les chefs eux-mêmes tombent victimes de l'indignation populaire, quel que soit notre éloignement pour les mesures de violence, nous avouons que nous n'avons pas de pitié de reste pour déplorer leur sort et que nous réservons nos sympathies pour ceux qui en sont dignes.

Cela dit, nous n'en recommandons pas moins la modération au peuple de la Louisiane.

Si grands que soient les griefs de cette population contre ceux qui l'ont exploitée, opprimée et pressurée sans merci depuis six ans, il convient, lorsque le moment de sa délivrance est proche, qu'elle se montre magnanime et qu'elle évite autant que cela dépendra d'elle, de verser le sang. Son triomphe n'en sera que plus éclatant. Nous ne croyons pas, d'ailleurs, qu'il y ait parmi les meneurs radicaux des paroisses des hommes assez téméraires pour renouveler la tentative avortée de Coushatta. Ces messieurs voudraient bien avoir un nouveau massacre de nègres pour s'en servir, mais ils n'aspirent pas pour leur compte aux palmes du martyre.

Espérons donc que la paix ne sera plus troublée pendant la campagne électorale.

RÉOUVERTURE DU ST-CHARLES EXCHANGE.—Nous recevons de M. Charles Larousse, propriétaire, et de M. Arbo, administrateur, une invitation pour assister à une réunion qui aura lieu vendredi soir au St-Charles Exchange, à l'occasion de la réouverture de cette buvette populaire fixée pour le 5 courant.

Avec un peu de patience
On arrive toujours à ses fins.
Avec un peu de patience
On gagne toujours à la Loterie.
Avec un peu de patience
On arrive toujours à ses fins.
Avec un peu de patience
On gagne toujours à la Loterie.
La Loterie se tire le 12 Septembre.
La Loterie se tire le 12 Septembre.

Meubles de salon, à $56 et au dessus, chez Jos. B. Hubbard, coin Remparts et Perdido.

—Les journaux de New-York ont reçu du département des Postes la communication suivante:

DÉPARTEMENT DES POSTES,
Bureau des malles étrangères,
Washington, 24 août 1874.

Monsieur,

La direction générale des Postes de France vient d'informer ce Département que le prix d'affranchissement pour les échantillons de marchandises, photographies, journaux et imprimés de toute nature, adressés de France aux Etats-Unis, a été fixé à 15 *centimes* par 40 grammes ou fraction.

Ce prix est celui de l'affranchissement en France pour les Etats-Unis jusqu'à destination.

Agréez, etc.,

W. J. RAMBUSCH.

—Sous le titre: *Une nouvelle source de richesse*, nous lisons dans le *Courrier* de San Francisco:

M. J. M. Strong estime que la récolte du coton en Californie sera pour cette saison de $810,000. Le produit du comté de Merced dépassera de cent livres par acre celui des Etats les plus favorisés du Sud.

C'est à peine si, jusqu'à présent, on avait considéré le coton comme une production de l'Etat, mais il est plus que probable qu'avant dix années, si la culture continue à prendre de pareilles proportions, la Californie sera un des Etats exportateurs de coton les plus importants de l'Union.

SUSPENSION DE PAIEMENTS DE LA BANQUE DES CITOYENS.

L'une de nos plus anciennes banques qui avait traversé les rudes épreuves de la guerre et qui s'était admirablement relevée après la paix, la Banque des Citoyens, a suspendu hier ses paiements. La nouvelle n'était pas tout à fait inattendue, car des bruits défavorables avaient circulé sur le compte de la Banque depuis l'affaire du déficit du caissier et, depuis quelques jours, il avait été retiré pour près de trois cent mille piastres de dépôts.

Voici le bilan présenté par la Banque au Clearing House vendredi dernier:

PASSIF.

Circulation	$ 69 660
Dépôts	378 466 58
Dû aux banques et banquiers	291 505 14
Autres dettes	9 604
	$749 235 7.

ACTIF.

Comptant	$ 105 464 44
Change américain	136 485 69
Portefeuille	[illegible]
Surplus de l'actif	[illegible]
Total	$2 182 881 92

En voyant les totaux de ce bilan, on peut se demander comment, avec un actif trois fois et demi supérieur à son passif, la Banque n'a pu obtenir de quoi faire face aux demandes des déposants. Si nos informations sont exactes, les agents de la Banque auraient terminé dernièrement, en Europe, un arrangement avec de grandes maisons de Banque d'Amsterdam et de Londres par lequel la Banque des Citoyens obtenait un crédit de cinq millions de francs.

Le président n'a pas cru, sans doute, devoir profiter d'un pareil arrangement dans les conditions nouvelles où se trouvait la Banque. Ce n'est, d'ailleurs qu'après avoir vainement fait appel aux autres institutions de la place qu'il a pris la détermination de suspendre.

Le portefeuille de la Banque comprend probablement des valeurs renouvelées d'année en année et non réalisables. Quant au surplus de l'actif nous n'en connaissons pas le détail, mais nous croyons qu'il faut considérer comme perdus les $200,000 si imprudemment avancés au gouvernement de Warmoth.

Néanmoins, il nous paraît difficile d'admettre qu'on ne puisse pas, sur un actif de deux millions, réaliser de quoi désintéresser les déposants et les autres créanciers. Ce ne sera qu'une affaire de temps.

C'est avec peine que nous enregistrons la calamité qui frappe cette vieille institution qui rappelait tant de souvenirs du passé, et nous ne pouvons croire qu'un effort ne sera pas tenté pour la faire revivre en la réorganisant sur des bases solides et en lui imprimant une direction conforme aux besoins et aux circonstances du temps présent.

Nous devons dire que la suspension n'atteint pas l'ancienne banque hypothécaire des Citoyens qui avait subsisté comme annexe de la nouvelle, mais dont les affaires étaient restées complètement distinctes.

L'ASSASSINAT DE BOURDONNAY.—L'assassinat dont a été victime cet estimable père de famille, a excité un profond sentiment d'indignation dans toute la communauté et spécialement parmi les résidents français.

Un meeting de français est convoqué pour samedi soir au club d'élite rue St-Louis. L'objet de la réunion est de nommer un comité qui sera chargé de faire les démarches légales pour assurer la punition du coupable. Nous pensons que la réunion sera nombreuse. L'initiative de la convocation est due au colonel Aristide Gérard, qui, il y a 18 ans environ, prit une part active à la poursuite des meurtriers d'un français portant le même nom que lui. Dans le cas actuel, le meurtrier est arrêté; il ne s'agit que d'aider à l'action de la justice et de contrecarrer les efforts qui seront certainement faits pour le faire échapper au châtiment. La mission du comité sera parfaitement légale et légitime, car elle consistera à prendre en main la défense des intérêts de la veuve et des enfants mineurs de la victime et ceux de la vindicte publique.

Nous ne publions pas une lettre signée un "ex-officier etc.," d'abord parce que l'auteur ne s'est pas fait connaître et parce que la suggestion qu'elle contient, bien que basée sur d'excellents sentiments, ne nous paraît pas opportune. Nous expliquerons nos raisons à l'auteur s'il veut se faire connaître.

Nos remerciements aux officiers du bateau à vapeur "Flota," de la ligne du Grand Ecore, pour un numéro du *Caucasian* du 19 août.

Les meubles, Victoria de chambre à coucher, le meilleur marché, $60 seulement au complet, se vendent chez Jos B. Hubbard, 12? Remparts.

Prenez un billet
A la Loterie de la Louisiane.
Prenez un billet
A la Loterie de la Louisiane.
Prenez un billet
A la Loterie de la Louisiane.
Prenez un billet
A la Loterie de la Louisiane.
Tirage, 12 Septembre.
Tirage, 12 Septembre.

La *Pall Mall Gazette* publie la dépêche suivante:

Berlin, vendredi matin 14 août.

La Russie hésite toujours à reconnaître le gouvernement du maréchal Serrano, craignant que l'établissement d'une seconde république en Europe ne renforce le système républicain aux dépens de la monarchie.

La Russie ne protége pas don Carlos, mais elle préférerait voir l'Espagne gouvernée par un roi qu'organisée définitivement en république.

Le comte de Hatzfeld, ministre d'Allemagne à Madrid, vient d'avoir une longue entrevue avec le prince de Bismarck.

LES HOMMES GRAS.—La huitième quinfrerie annuelle de l'association des hommes gras a eu lieu avant hier à Gregory's Point, près de South Norwalk (Connecticut). Ce sont des bivalves cuits à l'étuvée qui, comme les années précédentes, ont été les dindons de la farce. Après le repas, on a procédé à la solennité du pesage. La palme est échue à M. Willard Perkins, de Waterbury (Connecticut.) 369 livres! c'est joli pour un homme de son âge, car il n'a que 22 ans. Si la suite répond à d'aussi brillants débuts, M. Perkins sera, vers 40 ans, un des monuments les plus remarquables des Etats-Unis. La plupart des convives ont eu à en faire le tour, pour l'examiner sous toutes ses faces, et sa rotondité a été unanimement proclamée irréprochable et sans déchet ni trompe-l'œil. En conséquence, il a été nommé président de l'association et champion des hommes gras pour l'année à venir. Ensuite a eu lieu la désignation, toujours au poids, de onze vice-présidents et d'un secrétaire. La fête s'est terminée par un bal. Le quadrille mammoth a été couvert d'applaudissements. On n'a pas signalé de sinistres.

(*Courrier des Etats-Unis.*)

LA JOURNÉE DU 15 AOUT EN FRANCE.—On lit dans la *Patrie*:

Les rapports sommaires envoyés télégraphiquement au ministère de l'intérieur sur la journée d'hier par les préfets des départements, constatent tous que l'ordre n'a pas été troublé une seule minute.

De nombreux services religieux ont été dits dans bon nombre de villes et de villages, en l'honneur du 15 août, mais nulle part, les personnes qui assistaient à ces services ne les ont fait dégénérer en manifestations politiques.

—Samedi dernier, une rixe sanglante a eu lieu devant l'un des grands cafés de Bordeaux. M. Achille Blum, rédacteur du *Journal de Bordeaux*, à la suite d'une altercation avec un M. Serre, a reçu sur la tête, dans la région frontale, un violent coup de canne plombée.

Cette scène a occasionné un rassemblement considérable; une plainte a été déposée immédiatement, et une instruction est ouverte.

—Quelques jours avant la séparation de l'Assemblée, le g. C........devenu légitimiste, eut, nos lecteurs se le rappellent, un colloque de plus violents avec un député de la gauche.

—Brisons-là, Monsieur, dit le vieux général-poëte, vous ne me convertirez pas à votre affreuse République. La devise de ma famille est *fidélis*!

—Comment donc! mais votre devise est aussi la mienne: 3 des lys!

Louisiane.

PAROISSE NATCHITOCHES.—Nous lisons dans le *Vindicator*:

Nous avons eu une pluie générale dans toutes les paroisses. Le coton, dans les terres sablonneuses, a déjà atteint toute sa croissance, mais dans les terres fermes le coton continuera à croître jusqu'à la gelée. Le rendement dans cette paroisse sera de moitié à trois cinquièmes d'une récolte entière; le maïs donnera les deux tiers d'une récolte ordinaire.

PAROISSE PLAQUEMINES.—Nous lisons dans l'*Observateur* de la Pointe à la Hache:

Les pluies continuent toujours.

Nous avons d'abondantes averses dans toute l'étendue de la paroisse.

Si le premier riz a beaucoup souffert de la sécheresse, le second prospère et promet de récupérer, pour la plus grande partie, les pertes essuyées sur le premier riz.

La canne est plus belle et plus avancée qu'elle n'a été à pareille époque, depuis au moins dix ans.

Les oranges, sur la rive droite du moins, où l'oranger prospère le plus souvent, ne sont pas atteintes de la maladie noire, et assez généralement, les arbres sont chargés de fruits.

[illegible] son, lors de l'émeute dans le [illegible] ward de cette paroisse, s'est constitué prisonnier.

L'examen préliminaire de cette affaire a eu lieu; Messieurs Castellanos et Livaudais représentant l'accusé.

Préval Lightell devra comparaître devant le juri, au mois de novembre prochain. En attendant, il a fourni caution de $5000 d'avoir à comparaître.

L'opinion publique est formée sur cette affaire, et personne ne doute aujourd'hui, que le plus grand criminel de tous, le moteur de tout n'a pas été appréhendé. Il est à espérer, cependant que justice sera faite, et que celui qui a conseillé et poussé au meurtre et au désordre,—sera appelé à répondre de sa conduite, aussi bien que le malheureux qui a été, contre son gré, entraîné dans une difficulté, et a tué à son corps défendant.

Les meilleurs lits à fond élastiques se trouvent chez Jos. B. Hubbard, 122 Remparts.

Lisez l'annonce de la Loterie:
Vous y verrez comment
Tout le monde peut y gagner.
Lisez l'annonce de la Loterie:
Vous y verrez comment
Tout le monde peut y gagner.
Lisez l'annonce de la Loterie:
Vous y verrez comment
Tout le monde peut y gagner.
Lisez l'annonce de la Loterie!

LES ARRESTATIONS A MARSEILLE.

On lit dans le *Petit Marseillais*:

A la liste des personnes arrêtées que nous avons publiée hier, nous devons ajouter deux autres noms, ceux de MM. Lamy, liquoriste, place Castellane, et Migapron, rue de la Reynarde, inculpés tous deux d'avoir pris part aux arrestations illégales du 4 septembre 1870.

Il résulte de nouvelles informations prises au sujet des personnes arrêtées, que chez quelques-unes on aurait trouvé des armes chargées et des munitions de guerre.

Nous devons ajouter que probablement les interrogatoires des prévenus seront terminés avant dimanche prochain. En effet, trois rapporteurs fonctionnent sans relâche pour ces affaires au fort Saint Nicolas.

Hier soir, vers sept heures et demie, M. Gustave Naquet est arrivé à Marseille sous l'escorte de deux gendarmes qui l'ont conduit au fort St-Nicolas à pied en passant par la rue Cannebière. Il était suivi d'une foule nombreuse.

Parmi les personnes arrêtées on remarque M. David Bosc, l'un des armateurs les plus considérables de ce port.

Nous détachons d'une lettre adressée au *Siècle*, au sujet de cette arrestation, les paragraphes suivants:

M. Bosc possède plus de vingt navires de fort tonnage, qui font le commerce d'exportation et d'importation avec le Brésil et la Plata.—La maison qu'il dirige est la plus importante de Marseille pour le commerce des cuirs. Son crédit est des premiers sur cette place. Sa fortune doit se chiffrer par huit ou dix millions au moins, et le chiffre des affaires opérées chaque année est énorme.

M. David Bosc a été plusieurs fois nommé par le haut commerce de Marseille à des fonctions telles que celle de membre du conseil du syndicat pour la défense des intérêts commerciaux de Marseille. Il a été envoyé, par l'opposition républicaine, au dernier conseil municipal de l'empire, et a rempli, autant qu'il m'en souvient, pendant un instant, après le 4 septembre, les fonctions de maire, comme premier adjoint.

C'est un homme très modéré, très estimé dans toutes les classes de la société, et qui a fait tout son possible, à l'époque où les gardes civiles s'étaient emparés de la préfecture de Marseille, pour empêcher le conflit qui s'était élevé entre les citoyens égarés et la garde nationale. Depuis lors, il était rentré dans la vie privée, et il n'a pris aucune part au mouvement du 4 avril, qu'il réprouvait absolument. Il est père de famille et professe la religion réformée. Il appartient à une honorable famille du Gard, depuis longtemps dévouée à la cause républicaine.

Le journal l'*Egalité* vient d'être supprimé par le général Espivent de la Villeboisnet. Voici le texte de l'arrêté:

Le général commandant le 15e corps d'armée et l'état de siége dans le département des Bouches-du-Rhône,

Considérant que le journal l'*Egalité* se livre aux attaques les plus violentes contre le gouvernement institué par l'Assemblée nationale et à de véritables provocations à la haine des citoyens les uns contre les autres;

Considérant que, dans le numéro du 28 juillet 1874, ce journal a publié un article commençant par ces mots: "Quant au maréchal," lequel contient un outrage intolérable envers le chef de l'Etat;

Considérant que, dans le numéro du 9 août 1874, ce même journal a publié un article dont plusieurs passages contiennent les excitations les plus dangereuses pour la paix publique, notamment celui qui commence par ces mots:

"On a pu imprimer qu'un calcul existait pour amener par la souffrance le peuple à désirer la monarchie."

Arrêtons:

Article 1er. La publication du journal l'*Egalité* est interdite dans le département des Bouches-du-Rhône.

Art. 2. M. le commissaire central est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Marseilles, le 14 août 1874.

ESPIVENT DE LA VILLEBOISNET.

Meubles de salle à manger, sideboard avec dessus en marbre,—pour $57 seulement, chez Jos. B. Hubbard, 122 Remparts

LES ARRESTATIONS EN ITALIE.

On lit dans le *Journal de Florence* du 15:

Le bruit s'était répandu hier vers quatre heures, qu'une démonstration devait éclater à Florence, dans la soirée, et cette nouvelle semblait confirmée par un va-et-vient inaccoutumé des troupes de la garnison qu'on disait avoir eu lieu dans les quartiers de la ville les plus populeux.

En effet, à 5 heures, on a cherché à placer au coin des rues des affiches grossièrement imprimées et adressées aux prolétaires qu'on invitait à faire main basse sur tout et sur tous.

Le soir, la troupe de ligne et les bersagliers ont occupé militairement le palais de la Signoria, le palais Riccardi, la Questure, le Palais-Royal, la Banque, la Trésorerie, le Gazomètre et la Caisse d'épargne. Les curieux, incorrigibles comme toujours, se sont portés en grand nombre vers les lieux gardés par la troupe; et une bande de voyous habitués de ces circonstances, se sont divertis sur la place de la Signoria à donner un concert de sifflets à quatre bersagliers qui passaient tranquillement l'arme au bras: ce fait, qui a eu lieu à neuf heures 1½ a été le plus grave de la démonstration annoncée.

Il est bon de savoir cependant que le gouvernement craignait un coup de main de la part de l'Internationale; un grand nombre de ces messieurs devaient venir du dehors et se joindre à ceux de la ville. Les premiers troubles devaient commencer dans les théâtres, et tout aussitôt quelques internationalistes se seraient élancés à l'usine à gaz et en auraient coupé les tuyaux.

Ces bruits avaient fini par prendre une telle consistance dans la soirée, que l'autorité a fait fermer tous les théâtres, et que presque toutes les boutiques ont été fermées avant la nuit.

Ces perquisitions faites sur une grande échelle ont amené bien de nombreuses arrestations, et, dès quatre heures du soir, Sano-Frediano et la rue Masetta étaient entourées de troupes.

Une compagnie de ligne est partie ce matin pour San Giovanni in Valdarno, et ce matin, il en est parti une autre pour Montevarchi.

On craint également que des désordres n'éclatent sur ces deux points.

Quelques représentants des sociétés démocratiques qui viennent d'être dissoutes, se sont présentés hier soir au préfet en se plaignant de la mesure qu'avait été prise à leur égard.

Le préfet a répondu qu'il avait agi par ordre du ministère de l'intérieur.

—Je lis dans un journal étranger:

On a beaucoup remarqué, à l'Exposition des Beaux Arts appliqués à l'Industrie, un nouveau mécanisme d'incarcération à échappement libre.

Des expériences répétées sans différentes latitudes ont pleinement démontré l'excellence de ce système.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Un outrage.

On nous rapporte que vers sept heures lundi après-midi, une jeune fille, Mlle Ida Andrews, qui avait été en visite dans le voisinage de sa résidence, passait au coin de la rue du Camp et de l'Avenue Napoléon, près d'un terrain vacant, en se rendant chez elle, quand elle a entendu soudain un bruit de pas derrière elle, et elle a senti presqu'aussitôt une main qui la saisissait au cou. Se retournant à demi avec précipitation, elle a vu un nègre de haute stature dont les yeux brillaient comme des escarboucles.

Elle a poussé un cri et elle a voulu s'enfuir, mais le misérable l'a jetée violemment à terre, et comme elle résistait de toutes ses forces, il l'a frappée à la tête plusieurs fois de son poing fermé, en essayant d'étouffer les cris de sa victime. Un bruit lointain a fait peur au nègre qui s'est enfui, en laissant la jeune fille presque privée de sentiment sur le trottoir.

On a signalé déjà trois ou quatre tentatives de ce genre depuis quelques mois et il est temps qu'un exemple soit fait.

Nous conseillons à tous nos concitoyens de courir sus à ce misérable,—qui devrait être connu si la police ne jouait pas au soldat au lieu de remplir ses devoirs,—et s'il est pris, qu'on en fasse prompte justice.

La peur du pseudo Kellogg.

On dit tout bas, bien bas, dans les cercles semi-officiels, que le pseudo Kellogg avait été effrayé pour tout de bon, avant hier soir, à cause du grand meeting de ratification, en face des Variétés.

Son Excellence radicale, qui a la conscience troublée et qui voit des vengeurs partout, avait jugé qu'il était plus prudent de découcher, afin que s'il prenait fantaisie au peuple de venir lui présenter ses respects on ne trouvât personne chez lui.

M. Kellogg montant donc dans sa voiture, vers sept heures et demie, s'est fait escorter par dix officiers de police jusqu'à l'hotel St Louis, transformé par lui en maison d'Etat, où il a passé une bonne partie de la nuit, n'osant sortir que vers onze heures et demie, toujours accompagné de ses fidèles métropolitains et ayant l'immortel Badger lui-même à ses côtés pour le rassurer.

Ce qu'il y a de plus risible, c'est que Kellogg avait imaginé un piége pour mieux tromper ses ennemis.

Pendant qu'il se cachait à l'hôtel St-Louis, sa maison rue du Canal était brillamment illuminée, pour laisser croire que le maître s'y trouvait, prêt à braver la *vile populace*. Dans l'arrière cour, cependant, une douzaine de métropolitains se tenaient, l'arme au bras et la baïonnette au canon; tandis que sur le terrain neutre, en face de la maison, dix autres placés en éclaireurs, étaient couchés dans l'herbe, pour attendre l'ennemi.

Il est inutile de dire que M. Kellogg en a été quitte pour la peur, et que c'est en vain qu'il a pris toutes ces précautions extraordinaires. C'est en vain aussi, que plus tard, lorsqu'il a été complètement rassuré pour son compte personnel, il a tenté d'intimider le peuple en faisant défiler ses janissaires dans la rue.

Les ligueurs blancs ne se laissent pas effrayer aussi facilement, et si quelque jour, ils ont l'intention de chercher M. Kellogg pour lui dire deux mots en particulier, ils sauront bien où le trouver. Ils ont leurs *détectives* comme M. Kellogg a les siens.

L'assassinat du malheureux Bourdonnay.

L'horrible et lâche assassinat commis avant-hier soir par un bravo du nom d'Aleck Newton sur la personne d'un citoyen paisible, M. Bourdonnay, donne lieu à de sérieuses réflexions et mérite bien de fixer notre attention.

L'assassin appartient à cette classe de mercenaires sans scrupule, dont M. Kellogg s'est entouré, et c'est un fait extrêmement grave à constater, que ce misérable était l'un des amis personnels du pseudo-gouverneur.

On l'a vu souvent dans la voiture de l'Excellence radicale et il avait évidemment ses grandes et ses petites entrées auprès de l'usurpateur. Dernièrement, il remplissait les fonctions de sergent d'arme à la convention panachée de l'hôtel St-Louis, et un quart d'heure peut-être avant l'assassinat, on l'a vu buvant au café Sazarac avec le secrétaire privé du pseudo, M. Conquest Clarke et d'autres radicaux, et on l'a entendu dire qu'il ne demandait qu'un prétexte pour tuer un ligueur blanc.

Aleck Newton était certainement pris de boisson, avant hier soir, quand il a assassiné M. Bourdonnay; mais il n'était pas ivre au point d'être privé du sentiment du bien et du mal.

Il a pensé mériter les bonnes grâces de l'usurpateur en attaquant à quelqu'un qu'il a supposé devoir être un membre de la ligue blanche, et il croit être assuré de l'impunité, en raison de ses relations avec M. Kellogg.

On a eu pour ce misérable toutes sortes de prévenances, et il y a cent à parier que les autorités radicales en voudront à l'agent spécial Devereau pour avoir arrêté leur favori.

On nous assure que vers midi hier, Aleck Newton est sorti en cab avec l'illustre Badger et son avocat, Alexander Dalsheimer, et on les a vus se dirigeant du côté de la rue du Canal. Jusqu'à présent on n'a pas fait d'affidavit contre le meurtrier et l'enquête du coroner a été renvoyée à samedi.

Tout cela demande une explication.

Qu'est allé faire l'assassin de concert avec Badger et avec son avocat? et d'où vient qu'on lui ait permis de quitter le cachot, où il devrait être encagé jusqu'à ce qu'on le conduise à la potence?

A-t-il eu une conférence avec M. Kellogg et celui-ci est il son complice indirect?

Il est important de le savoir.

On accuse le pseudo-gouverneur d'avoir à sa solde plusieurs hommes du caractère de Newton, dont il veut se servir comme *thugs* pour essayer, par ce moyen, d'intimider les faibles.

Le journal officiel du parti radical, qui doit être dans le secret, est tenu de démentir ce bruit s'il n'est pas fondé, et il serait très aimable s'il voulait bien nous donner quelques explications au sujet de la conduite du chef de police à l'égard de l'assassin.

Aleck Newton a adopté un plan, qui lui a été suggéré probablement par son avocat, c'est de nier qu'il eut sa raison quand il a tué M. Bourdonnay.

Les reporters qui l'ont visité hier matin dans sa cellule n'ont pu obtenir de lui aucune déclaration autre que celle-ci:

"Je ne savais pas ce que je faisais et je ne me souviens de rien."

Notre population a fait preuve de beaucoup de modération en ne hissant pas l'assassin à un réverbère aussitôt après le crime,—il est vrai qu'elle ignorait de quelle nature était ce crime;—elle est donc en droit d'espérer que la justice aura son cours, et elle attend patiemment. Sa patience, cependant, finira par se lasser, si M. Kellogg avoue audacieusement sa complicité dans le crime, en osant gracier le lâche assassin du malheureux Bourdonnay.

Que se passe-t-il donc?

Hier soir, vers neuf heures, nous avons vu un corps de trente métropolitains passer rue Royale, en se dirigeant du côté de la rue du Canal, et vers dix heures, on ne pouvait pas trouver un seul agent de police dans la rue.

Nous avons voulu pénétrer ce mystère, mais le secret est bien gardé et nos reporters n'ont pu rien apprendre.

Il se trame évidemment quelque chose. Peut-être prépare-t-on une expédition pour la campagne, peut-être M. Kellogg veut-il faire un coup d'état. Dans tous les cas, il s'agit d'avoir l'œil ouvert et de ne pas se laisser prendre par surprise. Ligueurs blancs, attention!

Une lettre du gouverneur McEnery.

Le gouverneur McEnery a adressé hier la lettre suivante au *Republican*:

Nouvelle-Orléans, 2 septembre 1874.

A l'éditeur du *Republican*.

Mon attention a été appelée au paragraphe suivant qui a paru dans votre numéro d'aujourd'hui.

Vous dites:

"En réponse à une question relativement aux affaires de la paroisse de la Rivière Rouge, M. McEnery (qui a fait un discours à Coushatta, deux jours environ avant les troubles qui ont eu lieu) a déclaré que les désordres dans cette paroisse avaient eu pour résultat de chasser des hommes de mauvaise vie, et il a ajouté qu'à cause de son départ il avait été privé de l'honneur de participer aux exploits de la population dont nos lecteurs savent déjà la conduite."

John McEnery n'a pas prononcé un seul mot de réprobation relativement au meurtre des citoyens sans défense de Coushatta, qui s'étaient constitués prisonniers, par des hommes n'appartenant pas à la paroisse et pas même à l'Etat, assure-t-on."

Ceci est volontairement une fausse interprétation de mon discours d'hier soir au mass meeting de ratification. Je n'ai jamais fait de discours à Coushatta, paroisse Rivière Rouge, attendu que je n'y suis jamais allé.

J'ai dit hier soir que j'approuvais la conduite des citoyens de la paroisse Lincoln qui s'étaient débarrassés de mauvais fonctionnaires publics, mais je n'ai pas fait allusion en aucune façon à la paroisse de la Rivière Rouge et personne ne m'a posé de questions à ce sujet.

Je n'ai jamais conseillé à notre population de recourir à des actes de violence et de turbulence.

J'ai dit, néanmoins, que non seulement en Louisiane, mais dans tous les pays civilisés, quand la loi restait sans effet pour punir des vols officiels, parce que les crimes étaient commis par les propres hommes chargés de l'exécution de la loi; alors, le peuple était justifiable de se protéger lui-même et de protéger la société contre les ravages des pillards et des officiers publics prévaricateurs.

Comme votre interprétation de mon discours est destinée évidemment à produire son effet sur le marché politique du Nord, et qu'elle, n'a pas été calculée pour la Nouvelle-Orléans, je vous prie de vouloir bien insérer cette communication dans votre journal, afin que sur le même marché politique dont j'ai parlé, elle puisse servir de correction à votre rapport erroné.

Respectueusement, etc.

JOHN McENERY.

Un incendie et deux alarmes d'incendie.

Vers deux heures et quart, hier après midi, le feu s'est déclaré dans la cuisine de la maison sise au No 14 de la rue Port, entre Victoire et Levée. Il a été éteint avec une perte de $150 environ.

La maison est occupée par Mme Boylan et n'est pas assurée. Le feu a pris accidentellement.

Une fausse alarme d'incendie a été donnée vers huit heures et demie, hier soir, par la boite portant le No 342, et à onze heures, une seconde alarme a été donnée par la boite 615, aux casernes.

Enregistrement.

Les citoyens suivants ont été assermentés devant la Cour de Circuit des Etats-Unis comme *surveillants* d'enregistrement dans les différents Wards:

1er Ward—James Sullivan.
2me Ward—William R. Murphy.
3me Ward—William McGarey.
4me Ward—Thomas Berlingham.
5me Ward—E. Seebomin.
6me Ward—C. Voorhies.
7me Ward—Octave Darriet.
8me Ward—Patrick Sullivan.
9me Ward—Alfred Veen.
10me Ward—Edward Flood.
11me Ward R. T. Wolfe.
12me Ward—F. R. Southmayd.
13me Ward—W. H. Jones.
14me Ward—J. J. Mason.
15me Ward—D. H. Connor.

TEMPERATURE.—2 sept. 1874.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	80	26
12 M.	88	31
3 P. M.	86	30
6 P. M.	85	29

L'estomac comme un vengeur.—Pour toute violation des lois de la santé que nous commettons l'estomac inflige une punition. Des maux de tête, des maladies bilieuses, des attaques nerveuses, des constipations, des aigreurs, des nausées, débilité et dépression morale, nous éprouvons tout cela et bien autre chose quand nous avons traité l'estomac d'une manière outrageante. Pour ramener cet organe à son état normal, pour l'apaiser, le régler et lui rendre la vigueur, il n'y a rien dans le monde d'aussi efficace que les "Stomach Bitters" de Hostetter. Sous l'opération de ce tonique végétal, le jus gastrique devient un salutaire résolutif et reprend sa circulation naturelle. L'effet est le même dans les sécrétions bilieuses et sur tous les fluides du corps, et le résultat final est la disparition de tous les symptômes désagréables, occasionnés par l'action débile de l'organe digestif.

Mariés le 27 août, par le révérend père De Bernard, d'Iberville, MARIE CAROLINE LAUVE et ARISTIDE GERARD.

Décédée, hier à 3 heures de l'après-midi, à l'âge de vingt-trois ans, MARIE LOUISE VIRDE, épouse d'Henri Peel.

Les amis et connaissances de la famille ainsi que ceux des familles Demoruelle, Barbarin et Peel, sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu, cette après-midi, à 4 heures et demie précises. Le corps est exposé encoignure St-Pierre et Galvez.

SERVICE FUN BRE.

Une messe basse sera célébrée samedi prochain, 5 courant, à sept heures du matin, à l'église St-Augustin, pour le repos de l'âme de dame Vve LOUIS GASCHET DE L'ISLE. Ses amis et connaissances ainsi que ceux de sa fille Mme Vve Chopard sont respectueusement invités à y assister.

Aux résidents français.

Les Français de la Nouvelle-Orléans sont invités à se réunir au club des Elites, 69 rue St-Louis, à l'effet de nommer un comité chargé de faire les démarches légales pour obtenir la punition du ou des coupables dans l'assassinat de Bourdonnay.

La réunion aura lieu samedi prochain à 7½ heures du soir, au local du club des Elites, 69 rue St-Louis, entre Chartres et Passage de la Bourse.

A. GERARD, Chairman.

3sept—2t

Quartier Général 4th ward White League.—Les membres de cette Ligue sont invités à assister à la séance régulière qui aura lieu ce soir, jeudi, au quartier général, 134 et 136 rue des Remparts.

Par ordre du Président,

A. C. LANDRY. Dr. H. BAYON. Secrétaire.

3 sept—1t

Ralliez-vous! Ralliez-vous! Ligue Blanche du cinquième ward section B.—Les officiers et les membres de cette section sont par le présent, requis de s'assembler à leur quartier général, No. 1-3 et 136, rue des Remparts, aujourd'hui, jeudi, à 7 heures et demie du soir.

L. FRALON, Président.

J. L. GAUTIER, Secrétaire. 3 sept—1t

Trouvée

UNE clé de passe-partout ou de coffre-fort. S'adresser au bureau de l'Abeille.

3sept—1t

AVIS:

Avis aux contribuables de la paroisse St-Jacques.

En ma capacité de percepteur de taxes je donne avis:

LE 19 OCTOBRE 1874,

Au bureau de Louis Dugas, recorder de cette paroisse, une description de toutes les propriétés et de leurs bornes, accompagnée du montant des taxes de paroisse et d'Etat, placé en regard du nom de chaque propriétaire qui soit délinquant ou doive une taxe courante. Après que la dite description aura été déposée, aucun règlement ne pourra être fait avec le bureau dans le paiement de frais, attendu que je n'ai pas d'autre alternative, ainsi que le prouve la circulaire suivante:

JOHN KERRIGAN.

Percepteur des taxes de paroisse et d'Etat.

Instructions:

Aux percepteurs de taxes de tout l'Etat.

Etat de la Louisiane, Bureau de l'Auditeur, Nouvelle-Orléans, 19 août, 1874.

Nous approchons rapidement du moment où les officiers chargés de percevoir le revenu failliront à leurs devoirs en retardant davantage la perception des taxes, ce qui rendrait impossible de faire face aux obligations de l'Etat ou de balancer les comptes et présenter un rapport.

Vous annoncerez donc et vendrez, vers le 31 Octobre prochain, toutes les propriétés situées dans les limites de votre district ou paroisse et sur lesquelles il sera dû des taxes. Avec soin de vous conformer parfaitement à la loi relative aux ventes (ventes) dirigée celle-ci en vertu de l'acte No 47 de 1873, mais il ne faut pas avoir recours à d'autres procédures judiciaires que l'enregistrement et les publications, et la procédure doit être sommaire ainsi que le veut la première section du dit acte.

Conformément à la neuvième section du dit acte No 47, vous enchérirez pour l'Etat et lui adjugerez, invariablement, toutes les propriétés offertes en vente et que personne n'aura achetées.

Les points suivants, qui ont trait aux ventes pour taxes et que la Cour Suprême a décidés récemment dans l'affaire Morrison contre Larkin, vous sont communiqués et vous serviront de guides:

Premièrement—Les percepteurs peuvent percevoir les taxes qui figurent sur la liste des délinquants, ainsi que les taxes courantes qui n'ont pas été payées. Ils peuvent, à cet effet, vendre les terres déclarées forfaites à l'Etat.

Deuxièmement—Tant que les débiteurs s'abstiendront d'exercer le droit de rachat sur les terres déclarées forfaites, ils ne peuvent empêcher le percepteur de taxes de vendre ces terres en vertu de l'acte No 47.

Troisièmement—La personne qui doit une taxe n'a pas d'intérêt (excepté le droit d'achat) dans les terres déclarées forfaites à l'Etat pour non paiement de taxes.

Quatrièmement—Après que le percepteur de taxes aura fait la vente, la personne qui devra une taxe ne pourra se prévaloir du droit de rachat qu'en se conformant à la sixième section de l'acte No 47.

Cinquièmement—Le mode prescrit par l'acte No 47 pour la vente forcée de terres sur lesquelles il est dû des taxes n'est pas contraire à la constitution de l'Etat ou des Etats-Unis.

CHARLES CLINTON, Auditeur.

2 sept—12t

AUX FAMILLES.

LES soussignés signalent respectueusement à l'attention du public le fait qu'ils ont l'intention d'ouvrir, le 1er septembre 1874, une ÉCOLE SUPÉRIEURE se rattachant à leur ÉCOLE DE GARÇONS; ils mettront ainsi les élèves à même d'achever leurs études dans une institution seule, à des conditions fort modérées.

La direction des classes de l'école supérieure sera confiée au professeur G. GESSNER. Le professeur F. PRIES se chargera du département des affaires.

CONDITIONS: École Supérieure, $? par mois. École des garçons, de $2 à $3, par mois, payable d'avance.

Il y aura, outre les études ordinaires, des classes de latin et de grec que formera le professeur GESSNER.

Les demandes d'admission à l'une ou l'autre de ces institutions doivent être adressées à l'école située au No 3? de la rue Bourgogne, entre les rues Conti et St-Louis.

La classe préparatoire des petits enfants et l'école des demoiselles seront, à la fin de ce mois, au No ?? de la rue des Remparts, coin Bienville, où les demandes d'admission seront reçues dès aujourd'hui.

LES DIRECTEURS DES ÉCOLES ALLEMANDES-AMÉRICAINES.

Aux Nos 38 de la rue Bourgogne et 35 de la rue des Remparts.

Nouvelle-Orléans, 27 août 1874. 28août—1m

AVIS.

LE SOUSSIGNÉ ayant été nommé à l'agence laissée vacante par la mort d'Alphonse Laine, il continuera le commerce de charbon au même endroit que son prédécesseur.

HENRI MATAGNE, Agent.

2 sept—3t

Pension Privée d'Orléans.

C'EST l'ancien "HOTEL DES PLANTEURS" tenu maintenant par F. LABAINIÈRE, sous le titre ci-dessus, au No 1?? de la rue de Chartres.—Pension à $? par semaine; chambres bien aérées pour les pensionnaires.—Lits à la nuit de 50 c. à $1.—Bain à la glace à discrétion.—Les repas de 6 à 9 h. et de 4 à 6 h. ration de ?? c. pour les non-pensionnaires.—SOIRÉES MUSICALES trois fois par semaine. Bon vin, bon service et bonne société. BAIN GRATUIT.

2?er août—1m Ma. J. S.

MORRISON & WOODWARD

Fabricants, Agents et Négociants-Commissionnaires.

SEULS agents pour la vente des célèbres [illegible] pianos [illegible]

N'ASSUREZ PAS VOTRE VIE

AVANT DE CONNAITRE les AVANTAGES qu'offre notre

COMPAGNIE LOCALE

LOUISIANA EQUITABLE LIFE INSURANCE COMPANY

Qui vous donne tout ce que la sûreté lui permet de vous donner.

PAS D'AUGMENTATION de primes.

Pas de retrait d'agences.

Une compagnie établie parmi nous et dirigée par les principaux négociants de la Nile-Orléans.

SAM'L MANNING TODD, Président.
W. B. SCHMIDT, Vice-Président.
WM. HENDERSON, Secrétaire.
WM. C. ROBINS, Directeur d'agences.
LUCIUS McADAM, Greffier.

CONSEIL DE DIRECTION.

E. J. HART,	JAS. I. DAY
W. PIKE,	CHAS. CHAFFE,
JOHN I. ADAMS,	J. E. CAMORS,
E. A. TYLER,	GEO. A. FOSDICK,
HENRY ABRAHAM,	R. H. FAIRCHILD,
JOHN HENDERSON,	W. P. HARPER,
A. THOMSON,	W. B. SCHMIDT,
E. NEWMAN,	DAVID WALLACE,
ALEX. MARKS,	E. T. WALSHE,
EMORY CLAPP,	E. VINE,
J. L. LALLANDE,	P. FESHLEMAN,
E. A. BRIGGS,	J. W. STONE.

Liste de polices
PAYÉES DE MAI, 1869, A AOUT, 1874.

NILE-ORLÉANS.

Noms.	Montants.
ELIJAH PEALE	5,000
A. ROUSSET	10,000
TURIAF DUPRE	7,000
HANNIBAL H. HAMMOND	5,000
C. H. SLOCOMB	5,000
ED. BARNETT	[illegible]
THOMAS ELDIS	[illegible]
W. G. D. VAUGHT	[illegible]
JAMES McQUOID	[illegible]
E. TURREAUD	[illegible]
E. MARSH DENMAN	[illegible]
AUGUSTE CANDIDE	[illegible]
F. E. BERNARD	[illegible]
E. BOULLEMET	[illegible]
E. B. FERGUSSON	[illegible]
A. R. DELAVIGNE	[illegible]
J. B. BERTIN	[illegible]
PATRICK BLAKE	[illegible]
FRANK W. SEYMOUR	[illegible]
EDWARD MONTGOMERY	[illegible]
J. DUNSHIE	[illegible]
A. W. BORCROSS	[illegible]

LOUISIANE.

Noms	Dernière Résidence.	Montant
Peter G. Quin	Paroisse St-Hélène	[illegible]
[illegible]	Bayou Sarah	[illegible]
[illegible]	Paroisse St-Marie	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
D. W. Thompson	Paroisse St-Hélène	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Baton-Rouge	[illegible]
[illegible]	Paroisse Morehouse	[illegible]
[illegible]	Paroisse Bossier	[illegible]
C. W. Lewis	Shreveport	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
W. J. Harleigh	Pte Coupée Ste-Marie	[illegible]
[illegible]	Abbeville	[illegible]

MISSISSIPPI.

W. R. Williams	Canton	[illegible]
John B. Walker	[illegible]	[illegible]
Richard Taylor	Meridian	[illegible]
James L. Pierce	Jackson	[illegible]
J. A. T. Mason	Hazlehurst	[illegible]

TEXAS.

W. A. Ural	Indianola	[illegible]
Thomas Chapman	Hempstead	[illegible]
W. J. Gerlach	Longview	[illegible]

CAROLINE DU SUD.

Charles P. Bolton	Cawsgrotaro	[illegible]
E. G. Gage	[illegible]	[illegible]
W. J. Helm	Columbia	[illegible]

ALABAMA.

Peter Laffry	Mobile	[illegible]
Vincent M. Byrnes	[illegible]	[illegible]

On demande, en ville et à la campagne des agents actifs avec lesquels il sera conclu des arrangements très avantageux. S'adresser au LOUISIANA EQUITABLE LIFE INSURANCE CO, au coin des rues Commune et Gravier Nile-Orléans. 1er sept—1m

☞ Le prix ($10.) DIX DOLLARS par tonneau, pour de la bonne graine de coton, livrée sur la Levée de cette ville, prix fixé le 19 Novembre dernier, sera continué à être payé par nous, et cela jusqu'à nouvel avis contraire, pendant l'année commerciale suivante, commençant le 1er Septembre 1874.

UNION OIL COMPANY,
BIENVILLE OIL WORKS CO.,
LOUISIANA OIL COMPANY,
A. A. MAGINNIS' SONS.

MAGASIN DE CHAUSSURES,

Coin Bourbon et Douane.

P. SANDRINI, Propriétaire.

Fabrique à son établissement des chaussures pour dames, hommes et enfants, à des prix très modérés. Il offre aussi à sa clientèle et au public en général un grand assortiment de chaussures, faites sur commande, au plus bas prix du marché.

Il se charge également des commandes pour des chaussures à vis.

M. CHS. GAULON,

COAL. COAL.

Marchand de charbon de Pittsburg de première qualité, ayant ses dépôts encoignure Levée et Piété, invite les personnes qui veulent faire leurs provisions, à laisser leurs ordres au No. 14? de la rue Bourgogne, ou au No 2? du Passage de la Bourse.

Charbon livré dans tous les quartiers de la ville. 2? sept—1m. DMS

A vendre ou à louer.

UNE ferme située sur le chemin de la Métairie, un peu au-dessus de Carrollton.

S'adresser à L. BRETON, 1??, rue Dauphine, 3me district.

Aux Familles.

Exercices Gymnastiques.—La session, pour les jeunes garçons, au gymnase de H. HAMMERSLEY, No. ?? de la rue St-Charles, commence le 1er septembre. Les familles qui désirent que leurs enfants prennent de ces exercices salutaires sont invitées à s'adresser de bonne heure au directeur. Jours de leçons, les mardis, mercredis et vendredis, de 3 à 5 heures de l'après-midi. Le prix est d'une piastre par mois, payable d'avance.

HARRY HAMMERSLEY, Mal re d'armes et directeur.

A vendre ou à Louer,

Présentement,

UNE petite maison sise rue des Remparts No. 2?, très convenable pour une famille. S'adresser 65 rue des Ursulines ou au premier.

A louer pour le 1er Octobre—La jolie maison, haute avec verandah, No 222, rue des Remparts, coin de Toulouse, la Parfaite Union. S'adresser au bureau de "l'Abeille."

A. Billet & Co.,

FONT savoir au public qu'ils ACHÈTENT DES MEUBLES neufs et de seconde main. Les personnes qui désirent vendre leurs meubles trouveront plus d'avantage à s'adresser à leur agent, M. Miramon, au No. 2? de la rue St-Louis, que de les vendre à l'encan. M. Miramon se chargera également du déménagement ainsi que de l'emballage de meubles. [illegible]

Banque d'Epargne des Citoyens,

GRUNEWALD HALL.

No. 20 rue Baronne,

J. L. GUBERNATOR, Président.

M. [illegible], caissier.

LES dépôts faits par les femmes mariées ou par des mineurs ne pourront être retirés que par eux-mêmes [illegible]

Dessin linéaire.

UN professeur offre de donner des leçons de dessin linéaire [illegible]

Cartes à jouer.

UN grand stock composé de STEAM BOATS, PROPELLERS, GENL JACKSON, GRAND MONGOL, —Variété de modèles.— Egalement—HARTS, ROUND CORNERS, CARTES DE CLUBS. Aux prix de fabriques.

SEYMOUR & STEVENS, Aux Nos ?? et ?? de la rue de la Chaussée.

1er sept—6t

IMPORTATION DE Marchandises Sèches,

E. MOLINIE,

SEUL AGENT DE LAGORCE, LAUGERT, MERLING & Co. Quincaillerie française, Marchandises Sèches. Au No 1?? de la rue Gravier. Nile-Orléans, Lne.

1er sept—3t

CHARBON. CHARBON.

W. G. COYLE & CO.,

Marchands en gros et en détail de Charbons, Pittsburg, Anthracite et Cannel.

Bureau, No. 1?? de la rue Gravier.

Dépots: { Coin Julia et Water. Basse et Levée.

1er sept.—1 mm.

INSTITUTIONS.

Collège Commercial de ST-STANISLAS.

Baie St-Louis, Mississipi.

LA Vingtième session de cette institution commencera le 14 septembre. Quelques jours auparavant un officier du Collége sera à l'Académie de St-Aloysius, encoignure Chartres et Barracks. Les parents qui ont intention d'envoyer leurs enfants devraient en faire un devoir de les avoir prêts pour le jour de départ, le 14.

Pour informations, s'adresser,

au Frère GABRIEL.

1er sept.—1m.

INSTITUTION D'AQUIN,

Au No 288 du chemin du Bayou, près Claiborne.

Mlle H. FITZGERALD, Principale.

Cette institution commencera sa trente-neuvième session annuelle MARDI, 1er septembre 1874.

Les familles sont priées d'y envoyer leurs enfants sans retard afin qu'ils puissent profiter de tous les avantages du cours.

Pour les conditions et autres informations, s'adresser à l'institution.

Institution Commerciale et Classique,

Pour les jeunes garçons âgés de plus de 6 ans.

R. M. LUSHER, Principal.

LA dixième session commencera le LUNDI, 7 septembre 1874. No. 347 de la rue St-Charles, près N. O. de Tivoli Circle. Pour les conditions, s'adresser au Principal, à l'institution, de 9 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

?? août—1m—4, 1, ??

INSTITUTION DUREL,

91..........rue Bourgogne..........91

RÉOUVERTURE DES CLASSES, MARDI 1er SEPTEMBRE.

27 août—1mois.

Institut St. Charles.

PENSIONNAT DE DEMOISELLES.

Dirigé par Mme Macé-Lefranc.

164 et 166.....Rue Bourbon.....164 et 166

La réouverture des classes de cette institution aura lieu MARDI PROCHAIN, 1er septembre. Pour prospectus ou renseignements, s'adresser à la Directrice.

JEFFERSON ACADEMY

Au No. 42 de la rue Bourbon,

Entre les rues Bienville et Douane,

—DIRIGÉE PAR—

G. J. LORD.

La session de 1874-75 de cette institution commencera le MARDI, 1er septembre. Les élèves devront être rendus en classes ce jour là.

Pour les prospectus, etc., s'adresser à l'institution.

INSTITUT ST-LOUIS

Pour les Demoiselles,

Dirigé par Mme MATTHEY,

Successeur de

Mmes LAVILLEBEUVRE et BERON,

No 27?, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

La réouverture des classes aura lieu MARDI, 1er septembre 1874. La directrice compte sur l'exactitude des élèves.

MUSIQUES ET INSTRUMENTS

Messieurs F. Charpaux & Cie.,

9......RUE ROYALE......9

ONT l'honneur d'informer le public de la Nouvelle-Orléans qu'à l'ouverture de la saison d'automne, leur stock de musiques, de pianos et de tous autres instruments, sera considérablement augmenté d'objets importés et imprimés, et qu'ils seront à même de remplir aux prix les plus modérés, toutes les demandes que les amateurs et les artistes voudront bien leur faire, pour quelque objet que ce soit appartenant au commerce de la musique.

Changement de Domicile.

L'ANCIENNE maison A. Pérer a transféré son magasin de PIANOS du No ??, rue Royale, aux Nos 250 et 252, de la même rue. Mme Périer profite de cette occasion pour annoncer à sa nombreuse clientèle qu'elle a toujours en magasin et à vendre des PIANOS Pleyel, Thibout et Weller et des HARMONIUMS de Debain, de Paris. Elle loue aussi des pianos de seconde main et fait exécuter les réparations aux prix les plus modérés.

21 juillet—3m. Ma.J.D.

L'Union Française.

BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 9.

Le public est informé que l'Union Française tient à sa disposition des cultivateurs, artisans et ouvriers en tous genres. Ses livres sont ouverts pour recevoir les demandes des travailleurs et celles des personnes désirant les employer. Un cours d'anglais gratuit a lieu au siége de la société les Lundi, Mercredi, Vendredi soir à 7 heures.

Président, L. BRETON.

11 juin—1an

Demande.

ON demande des dames pour vendre le patron s'ajustant de lui-même, de CORNWELL, le système le plus récent et le plus simple qui ait jamais été inventé. Il suffit de le voir pour l'apprécier. Les profits sont de $? à $?? par jour. Pour de plus amples informations, s'adresser au dépôt du "ORGGO SEWING MACHINE," No ? rue Bourgogne, entre Canal et Douane. Machines à coudre à $? par semaine.

ERNEST CABAUD,

Fabricant de Chaussures à Vis,

RUE DAUPHINE No. 60,

entre Bienville et Conti.

Succursale rue Royale, No 63, près Conti.

SYSTEME BREVETE PERFECTIONNÉ.

C'EST dans par le moyen de ce système que Mr. Cabaud peut fabriquer des chaussures très élégantes et solides et les vendre à des prix très modérés.

7 avril—1an.

PIERRE PAVIA

Fabricant de Chaussures à vis.

PREMIERE FABRIQUE DU SUD.

Au No. 1?? de la rue Royale entre les rues Pierre et Toulouse.

INVENTEUR breveté et fabricant de chaussures à vis métalliques. Elles ne peuvent pas être dévissées; elle ont remporté le premier prix à la Foire de l'Etat de la Louisiane, la médaille de ?? en 1872 et la médaille en argent en 1873.

Nec Plus Ultra

—de—

J. BALLESTER,

au coin des rues Bienville et Chartres, au premier. (LE MEILLEUR "TOCK DE CIGARES,") à choisir au plus bas prix.

Prompte exécution des ordres.

Frédéric Sahuqué,

Dentiste de la Faculté de Paris,

CONFECTIONNE des Dentiers en caoutchouc et autres, et fait toute espèce d'opération de son art, à des prix excessivement modérés.

S'adresser rue Amour No ??, entre Union et Français.

Il n'y a pas de vilaines dents avec le Sozodont.

Dr EUGENE E. SOUCHON,

Encoignure Bienville et Royale.

[illegible]

J. A. CASADAVANT, D. D. S.

CHIRURGIEN-DENTISTE.

No. 1, rue Remparts, Encoignure Canal.

[illegible]

L'HUILE D'ASSURANCE.

L'HUILE D'ASSURANCE

Est une huile d'éclairage, parfaitement pure et sûre, l'usage n'offre absolument aucun danger; elle est distillée et raffinée expressément pour les lampes ordinaires dont se servent les familles.

Elle a les trois qualités essentielles: la sûreté, l'économie et la brillance.

Elle ne fait pas explosion et ne s'allume pas dans une lampe.

On peut l'employer, en toute sûreté, dans une lampe à huile kérosène ou de charbon, sans changer de bec.

Sa lumière est claire, douce et brillante, égale à celle du meilleur gaz de charbon; elle fait moins de fumée et a moins d'odeur que les huiles ordinaires.

Elle est fortement recommandée par les officiers des compagnies d'assurance, les chimistes et les bureaux de santé.

ELLE NE PRÉSENTE AUCUN DANGER, MÊME ENTRE DES MAINS INHABILES. SI UNE LAMPE PLEINE DE CETTE HUILE EST RENVERSÉE OU TOMBE, LA LUMIÈRE EN EST ÉTEINTE IMMÉDIATEMENT, CAR L'HUILE EST D'UNE GRANDE DENSITÉ ET NON INFLAMMABLE.

La distillation et le raffinage sont confiés à des personnes expérimentées, en vue de l'obtention d'un résultat entièrement uniforme et une protection sûre pour le consommateur.

Le propriétaire de l'HUILE D'ASSURANCE signale à l'attention de toutes les parties intéressées les extraits suivants des nombreux certificats qui lui ont été adressés au sujet de l'excellence de son huile.

Laboratoire du Bureau de Santé.

Etat de la Louisiane,

No 1?? de la rue du Canal,

Nouvelle-Orléans, 2? juin 1874.

Je certifie avoir analysé l'HUILE D'ASSURANCE que vend M. Wm. E. JERVEY, surintendant, au No 9? de la rue Gravier, Nouvelle-Orléans.

Je me suis assuré que la température à laquelle cette huile donne une vapeur inflammable est de près de 1??° Fahrenheit au dessus de notre plus grande chaleur d'été et de ??° au-dessus du "jet" de la plupart des huiles et des fluides provenant du pétrole et qu'on emploie habituellement. Je me suis assuré en outre que l'huile brûle bien, dans une lampe ordinaire à mèche plate et qu'il n'y a pas de vacillation dans la mèche circulaire du bec d'argand.

Son "jet" lui donne un grand avantage sous le rapport de la sûreté, et cet avantage, joint à ses autres propriétés, en fait une huile supérieure pour les maisons.

S. S. HERRICK, D. M.,

Inspecteur du Premier District et chimiste du Bureau de Santé.

J'ai assisté à l'analyse de l'HUILE D'ASSURANCE par le Dr. HERRICK, et certifie que son rapport est exact.

Les huiles de cette qualité sont PARFAITEMENT SURES pour l'éclairage.

C. B. WHITE, D. M.,

Président du Bureau de Santé.

Le Dr. I. L. CRAWCOUR, chimiste et médecin distingué, ancien professeur de chimie et professeur de médecine à l'Ecole de Médecine de la Nouvelle-Orléans, donne le témoignage suivant:

"J'ai analysé avec soin l'huile d'ASSURANCE qui se vend au No. 9? de la rue Gravier, Nouvelle-Orléans. Elle donne, dans une lampe ordinaire à huile kérosène, une lumière claire et blanche; elle est presque inodore, a une densité supérieure et un jet élevé. Elle est donc aussi sûre qu'une huile végétale ou animale quelconque. La flamme d'une allumette ne l'enflamme pas à une température ordinaire [illegible]."

I. L. CRAWCOUR, D. M.

L'HUILE D'ASSURANCE se vend à un prix qui la met à la portée de toutes les classes de consommateurs. Le prix de détail a été fixé à

Cinquante Cents le Gallon.

On la livre, après un jour d'avis, dans tous les quartiers de la ville, sans frais extra.

Elle ne se vend qu'à la Nouvelle-Orléans, aux Nos 95 et 97 de la rue Gravier.

Pour les planteurs et les marchands de la campagne, on la met en caisse, en estagnons ou en baril.

La maison expédie pour n'importe quel point, moyennant cinq piastres, une caisse contenant dix gallons.

Adressez les ordres à

Wm. E. JERVEY,

SURINTENDANT,

Nos 95 et 97 de la rue Gravier,

?? août—un an Nelle-Orléans. Gravier.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

[illegible] 2 SEPT.—CLASSE No ???.

18. 11. 7? 5? 57 4 43 70 ?? ?? 8 73 ?? 10 [illegible]

[illegible]

[illegible] ETAT DE LA LOUISIANE.

Bureau de l'enregistrement des votants de l'Etat.

Nouvelle-Orléans, 15 Août 1874.

Conformément à une loi de l'assemblée Générale de la Louisiane, approuvée le 2? juillet 1874 et intitulée "Acte pour pourvoir à la révision et à la réorganisation des votants enregistrés de l'Etat," avis est donné que les bureaux d'enregistrement dans chaque paroisse de l'Etat et chaque ward de la Ville de la Nouvelle-Orléans seront ouverts pour l'enregistrement des votants le LUNDI, 7 AOUT 1874, et resteront ouverts (les dimanches et les jours fériés exceptés) jusqu'au VENDREDI, 2? OCTOBRE 1874, à l'effet d'inscrire tous les votants de la Louisiane ayant le droit de voter.

Les dits que les bureaux seront ouverts de sept heures du matin à une heure de l'après-midi, et de deux à sept heures du soir.

Tous ceux qui désirent voter à l'élection générale le 2 novembre 1874 doivent se faire inscrire de nouveau, car la loi défend à l'élection de voter ou d'être inscrit s'il n'avait pas fait enregistré avant l'année 1874.

THOMAS LYNNE.

Surintendant de l'enregistrement des votants de l'Etat.

[illegible] ETAT DE LA LOUISIANE.

Bureau de l'Enregistreur des votants. Nouvelle-Orléans, 20 août 1874.

Les endroits suivants sont désignés pour l'enregistrement des électeurs des différents précincts d'élection de la paroisse d'Orléans:

Premier Précinct. Compris entre les rues Felicité, Thalie et le fleuve Mississippi. Surintendant-Assistant—PERRY R. EMERSON. Bureau, No. ?? de la rue St-Charles.

Deuxième Précinct. Compris entre les rues Thalie, Julia et le fleuve Mississippi. Surintendant-Assistant—THOS. H. WYNNE. Bureau, au coin des rues Calliope et Carondelet.

Troisième Précinct. Compris entre les rues Julia, Canal et le fleuve Mississippi. Surintendant-Assistant—DANL. A. ROSE. Bureau, No. ?? de la rue Perdido.

Quatrième Précinct. Compris entre les rues Canal, St-Louis et le fleuve Mississippi. Surintendant-Assistant—A. J. BRENNER. Bureau, [illegible] des rues Con i et Bienville.

Cinquième Précinct. Compris entre les rues St-Louis, St-Philippe et le fleuve Mississippi. Surintendant-Assistant—L. DARRIEU. Bureau, encoignure des rues St-Pierre et Remparts.

Sixième Précinct. Compris entre les rues St-Philippe, Esplanade et le fleuve Mississippi. Surintendant-Assistant—J. B. COUBANTE. Bureau, No ?? de la rue Treme.

Septième Précinct. Compris entre les rues Esplanade, Champs Elysées et le fleuve Mississippi. Surintendant-Assistant—N. BROUTTON. Bureau, à [illegible] rues Champs Elysées et Bourgogne.

Huitième Précinct. Compris entre les rues Champs Elysées, l'Avenue Lafayette et le fleuve Mississippi. Surintendant-Assistant—E. VILLCLERC. Bureau, No ?? de la rue [illegible].

Neuvième Précinct. Compris entre l'Avenue Lafayette et les limites inférieures de la ville. Surintendant-Assistant—JAMES DOUGHERTY. Bureau, à [illegible] des rues Dauphine et Baraks.

Dixième Précinct. Compris entre les rues Felicité, Première et le fleuve Mississippi. Surintendant-Assistant—MICHAEL J. CONNORS. Bureau à l'angle des rues Josephine et Laurel.

Onzième Précinct. Compris entre les rues Première, Toledano et le fleuve Mississippi. Surintendant-Assistant—R. ?. BAQUIÉ. Bureau, No ?? de la rue Washington.

Douzième Précinct. Compris entre la rue Toledano, l'Avenue Napoléon et le fleuve Mississippi. Surintendant-Assistant—THOS. FLANNAGAN. Bureau, rue Magazine, [illegible] les rues Milan et Marengo.

Treizième Précinct. Compris entre l'Avenue Napoléon, l'Avenue Peters et le fleuve Mississippi. Surintendant-Assistant—P. J. MALONEY. Bureau, à l'angle des rues Magazine et [illegible].

Quatorzième Précinct. Compris entre l'Avenue Peters, la ligne inférieure et le fleuve Mississippi. Surintendant-Assistant—W. H. FINNEGAN. Bureau, rue [illegible], entre les rues Chestnut et Broadway.

Quinzième Précinct. Orléans, rive droite. Surintendant-Assistant—W. SLOAN. Bureau, à l'encoignure des rues Main de Cour, à Alger.

Seizième Précinct. Compris entre la ligne supérieure, l'Avenue Carrollton et le fleuve Mississippi. Surintendant-Assistant—LEWIS WILLIAMS.

Dix-septième Précinct. Compris entre l'Avenue Carrollton, Upperline Street, Canal de Dannenhower et le fleuve Mississippi et le lac Pontchartrain. Surintendant-Assistant—JACOB GERBER. Bureau, à l'Avenue Carrollton, entre les rues Hampson et [illegible].

THOMAS LYNNE. Enregistreur des votants de l'Etat.

Bureaux de la Compagnie d'Assurance Mutuelle—Coin des rues Carondelet et Commune.—Nile-Orléans, 1er septembre 1874.—Conformément aux dispositions de la charte amendée et à une résolution du conseil des directeurs, à une assemblée spéciale tenue le ? juillet dernier, [illegible] du capital social de cette compagnie, ? pour cent [illegible] devront être payés comme suit:

Dix pour cent le 1er oct. 1874.
Dix pour cent le 1er novembre 1874.
Quinze pour cent le 1er décembre 1874.
Quinze pour cent le ?? déc. 1874.

Par ordre de la Direction,

L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.

[illegible] Assurance [illegible] Louisiane [illegible] JAMES TANLETON [illegible] JOHN G. GAINES, Président [illegible]

Bureaux de la Compagnie d'Assurance Louisiane [illegible] Nouvelle-Orléans, 17 août 1874. [illegible]

GEO. A. FOSDICK, R. S. HOWARD, E. M. BRIGANS, Liquidateurs.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de [illegible]—Nouvelle-Orléans, 2? juillet 1874.—AVIS [illegible]

CHARLES [illegible] Secrétaire.

AVIS.

LES personnes [illegible]

[illegible] J. DUPERWEL, [illegible] Commissaires.